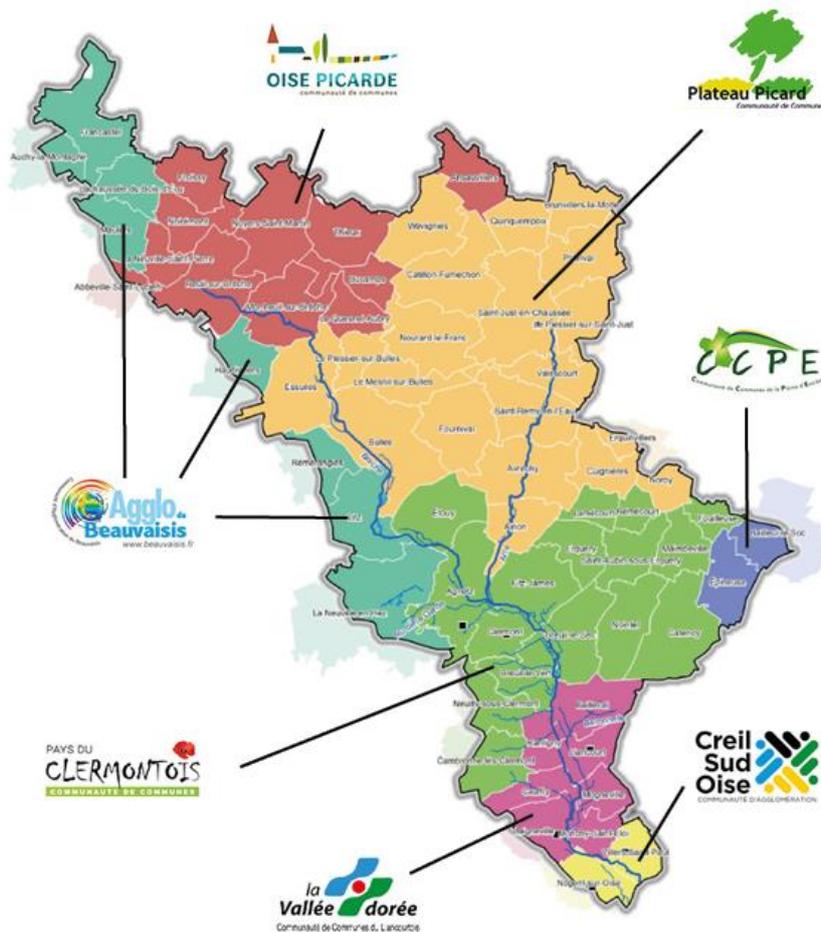


Conseil syndical du 5 mars 2025



Ordre du jour

1.	Election du secrétaire de séance	3
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025	3
3.	Approbation du compte de gestion 2024.....	3
4.	Approbation du compte administratif 2024.....	4
5.	Reprise et affectation des résultats 2024.....	5
6.	Approbation du budget primitif 2025	7
7.	Points d'information : situation hydraulique et animation pédagogique	9

1. Election du secrétaire de séance

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir désigner un secrétaire de séance.

PROJET DE DELIBERATION – ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil syndical, après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

Nomme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025

Monsieur le Président demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025.

Le conseil syndical est amené à en délibérer.

PROJET DE DELIBERATION – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2025

Le Conseil syndical, après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

Approuve le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025.

3. Approbation du compte de gestion 2024

Après vérification, les débits, crédits et résultats présentés au titre de l'exercice 2024 dans le compte de gestion du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, présenté par le Comptable du Trésor Public et repris dans les tableaux ci-dessous, sont conformes aux chiffres de l'ordonnateur.

Tableau II-1 du Compte de Gestion	Investissement de l'exercice 2024	Fonctionnement de l'exercice 2024	Total des sections
Recettes nettes	56 113,90	1 206 817,05	1 262 930,95
Dépenses nettes	592,99	1 176 152,70	1 176 745,69
Résultat de l'exercice 2024	55 520,91	30 664,35	86 185,26

Tableau II-2 du Compte de Gestion	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	-34 579,27		55 520,91	20 941,64
Fonctionnement	206 840,02	34 579,27	30 664,35	202 925,10
Total	172 260,75	34 579,27	86 185,26	223 866,74

PROJET DE DELIBERATION – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2024 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche dressé par le comptable du Trésor, et avoir constaté la concordance des chiffres de l'ordonnateur,

Le Conseil syndical, après délibération, à **(l'unanimité, pour, contre, abstentions)**

Reconnait les opérations régulières,

Déclare que le compte de gestion 2024 du budget du syndicat, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part est adopté.

4. Approbation du compte administratif 2024

✓ *Fonctionnement*

Les **dépenses et les recettes de fonctionnement** dont le détail par chapitre est repris ci-dessous se sont élevées respectivement à **1 176 152,70 €** et à **1 206 817,05 €** permettant de dégager un **excédent de fonctionnement de 30 664,35 €**.

Types d'opérations	Chapitre budgétaire	Dépenses de fonctionnement
Opérations réelles	011 - Charges à caractère général	925 090,49 €
	012 - Charges de personnel	201 528,42 €
	65 - Autres charges de gestion courante	30 113,65 €
	67 – Charges spécifiques	1 704,00 €
Opérations d'ordres	042 - Opération d'ordre entre sections	17 716,14 €
	Total	1 176 152,70 €

Types d'opérations	Chapitre budgétaire	Recettes de fonctionnement
Opérations réelles	74 - Dotations et participations	1 196 417,40 €
	75 – Autres produits de gestion courante	201,54 €
	77 - Produits exceptionnels	10 198,11 €
Opérations d'ordres	042 - Opération d'ordre entre sections	-
	Total	1 206 817,05 €

✓ *Investissement*

Les **dépenses et les recettes d'investissement** dont le détail par chapitre est repris ci-dessous se sont élevées respectivement à **592,99 €** et à **56 113,90 €** permettant de dégager un **excédent d'investissement de 55 520,91 €**.

Types d'opérations	Chapitre budgétaire	Dépenses d'investissement
Opérations réelles	21 - Immobilisations corporelles	592,99 €
Opérations d'ordres	040 - Opérations d'ordre entre sections	-
	Total	592,99 €

Types d'opérations	Chapitre budgétaire	Recettes d'investissement
Opérations réelles	10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 818,49 €

	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	34 579,27 €
Opérations d'ordres	040 - Opérations d'ordre entre sections	17 716,14 €
	Total	56 113,90 €

PROJET DE DELIBERATION – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de Monsieur _____, Vice-président, délibérant sur le compte administratif 2024 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, dressé et présenté par Monsieur Olivier Ferreira, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à **(l'unanimité, pour, contre, abstentions)**,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2024 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche dont les principaux éléments sont repris ci-dessous :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à **1 176 152,70 €** et à **1 206 817,05 €** entraînant un excédent de fonctionnement de **30 664,35 €**.

- Les dépenses et les recettes d'investissement se sont élevées respectivement à **592,99 €** et à **56 113,90 €** entraînant un excédent d'investissement de **55 520,91 €**.

Adopte le compte administratif 2024 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche.

5. Reprise et affectation des résultats 2024

Reprise et affectation des résultats - Présentation consolidée des budgets				
Exercice 2024	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses (tout compris)	Recettes (tout compris)	Dépenses (tout compris)	Recettes (1068 compris)
Total	1 176 152,70	1 206 817,05	592,99	56 113,90
Solde	30 664,35		55 520,91	
Report des résultats 2023 (Solde de sortie du Compte de Gestion 2023)	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total	-	206 840,02	34 579,27	-
Solde	206 840,02		34 579,27	
Résultat global	237 504,37		20 941,64	
Solde	258 446,01			

Restes à réaliser 2024 (RAR)	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total	-	-	-	-
Solde	-		-	

Présentation consolidée des résultats

	Fonctionnement	Investissement	Solde
Total	237 504,37	20 941,64	258 446,01

Affectation des résultats 2024

Budget Principal		
	Fonctionnement	Investissement
Antérieurs reportés (CG 2023)	+206 840,02	-34 579,27
Reprise du résultat exceptionnelle	-	-
Part affectée à l'investissement (1068)	-34 579,27	-
Résultats 2024	+30 664,35	+55 520,91
<i>Sous-total</i>	<i>+202 925,10</i>	<i>-20 941,64</i>
Solde des RAR	/	/
Total	+202 925,10	+20 941,64

Affectation des Résultats du Budget Principal

+20 941,64 du résultat d'investissement sont reportés en recette d'investissement (001)

+202 925,10 du résultat de fonctionnement sont affectés à la section de fonctionnement en report à nouveau (002)

PROJET DE DELIBERATION – REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS

Vu la présentation des résultats 2024 confirmée par le trésorier,

Le Conseil syndical, constatant la sincérité des résultats présentés, après délibération, à (**l'unanimité, pour, contre, abstentions**),

Décide de procéder à la reprise des résultats au budget primitif 2025 des résultats de l'exercice 2024 et à leur affectation comme suit :

+ 20 941,64 € du résultat d'investissement sont reportés en recette d'investissement (001),

0 € du résultat de fonctionnement sont affectés au financement de la section d'investissement RAR compris (1068),

+ 202 925,10 € du résultat de fonctionnement sont affectés à la section de fonctionnement en report à nouveau (002).

6. Approbation du budget primitif 2025

Note synthétique de présentation du budget

Le budget est présenté en différenciant les dépenses liées au SAGE et celles liées à la GEMA. Le principe de répartition retenu est le suivant :

- pour le SAGE : salaire chargé du directeur, frais liés au véhicule (achat, assurance, carburant, entretien), 20% des frais de maintenance et de télécommunication, coûts liés au SAGE
- pour la GEMA : salaires chargés des techniciens et du comptable, frais liés aux 2 autres véhicules, 80% des frais de maintenance et de télécommunication, coûts liés aux études et travaux menés, indemnités des élus, loyer.

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors du dernier conseil syndical. Le budget proposé pour cette année doit permettre la réalisation des actions suivantes :

SAGE

- Poursuite de l'étude de définition des volumes prélevables.

Rivières

- Réalisation de la tranche d'entretien 2025,
- Réalisation des travaux de reméandrage et de continuité latérale de la Brèche à Villers Saint Paul,
- Réalisation des travaux de mise en défens de l'Arré,
- Réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin d'En Bas à Etouy,
- Réalisation des travaux de renaturation de la Béronnelle supérieure à Breuil-le-Sec,
- Poursuite des études de restauration de la continuité au niveau du seuil de Saint Gobain (Rantigny), du moulin Lessier (Agnetz) et du seuil d'Hatton (Essuiles),
- Reprise de l'étude du seuil de Pgelec (Agnetz) pour la restauration de continuité,
- Réalisation de l'étude de restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage de Cauffry 2 (Cauffry face au magasin E. Leclerc),
- Réalisation d'une étude de restauration de la continuité de la Béronnelle inférieur (Liancourt, rue Albert 1^{er})
- Poursuite de l'étude de réouverture du ru de Coutance,
- Réalisation de modélisation hydrauliques pour les travaux à Villers-Saint-Paul et complémentaire Saint Gobain
- Réalisation d'une étude sur les petits ouvrages pour la restauration de la continuité écologique,
- Réalisation d'une étude de suivi de la population d'écrevisses à pates blanches,
- Réalisation du suivi qualité,
- Poursuite des inventaires faunes /flores sur Lessier.

Zones humides

- Poursuite programme de travaux 2024 en zones humides sur les communes de Bailleval, Breuil le Sec, Breuil le Vert, Clermont, Fitz-James, Nogent-sur-Oise,
- Réalisation du programme de travaux 2025 en zones humides sur les communes de Bailleval, Breuil le Sec, Breuil le Vert, Clermont, Fitz-James, Rantigny et Cambronne-lès-Clermont,
- Suivi des zones humides restaurées (Clermont, Fitz-James, Breuil-le-Vert, Breuil-le-Sec, Bailleval et Rantigny),
- Réalisation d'inventaire et proposition de gestion sur les communes de Laigneville, Airion et Nogent-sur-Oise,
- Mise en place du pâturage sur les zones humides (Clermont, Fitz-James et Rantigny),
- Accompagnement des communes menant des projets en zones humides (Acquisition de parcelles).

Le budget est équilibré en fonctionnement, avec des dépenses prévisionnelles 1 482 414 €. Le plus gros des dépenses provient des charges à caractère général qui contiennent, dans le cas du syndicat, les études et travaux réalisés. Les recettes sont constituées des cotisations des membres et des subventions

Le budget est également équilibré en investissement, avec des dépenses prévisionnelles de 746 942 €. Le plus gros des dépenses provient des études et travaux en zones humides. Les recettes sont constituées de la participation des communes pour lesquelles le SMBVB est maître d'ouvrage en zones humides (20% de la dépense) et des subventions. L'intégration des projets zones humides dans la section d'investissement permettra aux communes concernées de récupérer le FCTVA.

L'excédent de la section de fonctionnement sera réduit pour le budget 2025 (habituellement environ 30 000 euros). En effet, il est prévu de réaliser des études et suivis avec un reste à charge syndical, non pris en compte lors de l'élaboration du PPRE 2025-2029 et de l'augmentation des cotisations EPCI correspondante au nouveau programme.

L'augmentation du taux de subvention de l'AESN (de 50 à 80 %) pour le poste de directeur / animateur SAGE devrait permettre de maintenir la section de fonctionnement en excédent.

A / Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget du syndicat se décompose comme suit :

Dépenses de fonctionnement pour un montant total de **1 482 414** euros réparti en :

Chapitre		GEMA	SAGE	Total
011	Charges à caractère général	1 135 016	35 098	1 170 114
012	Charges de Personnel	163 400	84 400	247 800
014	Atténuation de produits	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	15 000	5 000	20 000
65	Autres charges de gestion courante	42 000	-	42 000
66	Charges financières	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	2 500	-	2 500
042	Dotations aux amortissements	-	-	-
		1 357 916	124 498	1 482 414

Recettes de fonctionnement pour un montant total de **1 482 414** euros réparti en :

Chapitre		GEMA	SAGE	Total
002	Excédent antérieur reporté	162 340,08	40 585,02	202 925,1
042	Opérations d'ordre entre section	-	-	-
74	Dotations, subventions et participations	1 216 000,90	63 488	1 279 488,90
77	Produits exceptionnels	-	-	-
78	Reprises sur amortissement et provisions	-	-	-
		1 378 340,98	104 073,02	1 482 414,00

Le conseil syndical est appelé à se prononcer sur l'adoption du projet de dépenses et recettes de fonctionnement du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche pour l'exercice 2025 à hauteur de 1 482 414 €.

B / Section d'investissement

La section d'investissements du budget du syndicat se décompose comme suit :

Dépenses d'investissements pour un montant total de **746 942** euros réparti en :

Chapitre		GEMA	SAGE	Total
001	Déficit d'investissement reporté	-	-	-
45	Comptabilité distincte rattachée (Tvx communes)	700 000	-	700 000
21	Immobilisations corporelles	46 942	-	46 942
		746 942	-	746 942

Recettes d'investissement pour un montant total de **746 942** euros réparti en :

Chapitre		GEMA	SAGE	Total
001	Excédent investissement reporté	20 941,64	-	20 941,64
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	-
45	Comptabilité distincte rattachée (Tvx communes)	700 000	-	700 000
040	Opérations d'ordre entre section	15 000	5 000	20 000
10	FCTVA	6 000,36	-	6 000,36
1068	Couverture du besoin de financement	-	-	-
		741 942	5 000	746 942

Le conseil syndical est appelé à se prononcer sur l'adoption du projet de dépenses et recettes d'investissements du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche pour l'exercice 2025 à hauteur de 746 942 €.

PROJET DE DELIBERATION – BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le projet de budget primitif présenté par le Président ;

Vu le débat d'orientation budgétaire ;

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité, pour, contre, abstentions**,

Adopte le budget primitif du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche 2025,

Présenté en équilibre en section de fonctionnement pour 1 482 414 €,

Présenté en équilibre en section d'investissement pour 746 942 €,

Autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

7. Points d'information : situation hydraulique et animation pédagogique